

# Séance du 24 septembre 2015

L'an deux mille quinze, et le vingt quatre du mois de septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Sandrine URBAIN, Maire

**Étaient présents** : Mmes, Mrs, URBAIN Sandrine, ISSELIN Jean-Claude, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, CONTANT Evelyne, JALOUX Patricia, CABOT Christophe, PREVOT Pascal, DAUNIQUE Monique, VERGNE Sandra, CASTEX Céline, DELATTRE Richard, PILLOT Christine.

**A donné pouvoir** : Monsieur GONCALVES Jean à Monsieur ISSELIN Jean-Claude

**Excusés** : Messieurs GROSCLAUDE Mathias et CALLOT Franck.

**Secrétaire** : Madame DAUNIQUE Monique

**Date de convocation** : 17 septembre 2015

**Date d'affichage** : 17 septembre 2015

Le compte rendu du conseil municipal du **4 juin 2015** est approuvé à l'unanimité.

## Communications du Maire :

Madame le Maire explique le report de la réunion initialement programmée le 3 septembre du fait de l'organisation aux mêmes date et heure d'une réunion du SIA de la Haute Seine à laquelle étaient convoqués les cinq délégués communaux.

### **Agence de Services et de Paiement : fonds de soutien au développement des activités périscolaires**

Madame le Maire communique à l'assemblée le courrier de l'ASP informant de la bonne réception de notre dossier pour le versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires qui interviendra au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 pour l'acompte et au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 pour le solde.

### **Concours des maisons fleuries**

Madame le Maire informe l'assemblée des résultats du concours des Maisons Fleuries pour lequel le jury composé de 3 conseillers municipaux de Clérey et de 3 conseillers municipaux des communes de Ruvigny, Montaulin et Verrière est passé en commune le lundi 27 juillet 2015.

Les lots aux gagnants seront remis à l'occasion d'une cérémonie.

### **Recensement INSEE 2016**

Madame le Maire rappelle que le recensement général de la population se tiendra à Clérey entre 21 janvier et le 20 février 2016 et qu'il convient de trouver un agent recenseur pour effectuer cette tâche, l'une des personnes ayant assumé cette fonction lors du dernier recensement ne souhaitant pas renouveler cette activité.

### **Evêché de Troyes : Nomination de l'Abbé Marcellin KOFFI KONAN**

Madame le Maire informe l'assemblée du courrier de l'Evêché de Troyes concernant la nomination de l'Abbé KOFFI KONAN comme curé de l'ensemble paroissial de Clérey.

### **Demande d'élagage de la haie du presbytère**

Madame le Maire communique le courrier qu'elle a adressé à l'Evêché de Troyes lui demandant, pour des raisons de sécurité, de procéder à l'élagage de la haie du presbytère sis 20, Rue de l'Eglise.

### **Loukaa : Structure gonflable : 14 juillet 2016**

Madame le Maire demande si le conseil municipal souhaite qu'une structure gonflable soit de nouveau installée à l'occasion du 14 juillet 2016. Chacun reconnaissant que cette animation a eu beaucoup de succès, il s'agira de prendre contact avec le fournisseur pour demander l'implantation, si possible, d'un autre modèle de structure gonflable.

### **Contrat de Location du 8, Rue de l'Eglise**

Madame le Maire annonce le départ de Madame Pauline DEMARLY du logement communal du 8 Rue de l'Eglise le 31 août.

### **Inventaire du vitrail de l'Eglise**

Suite au courrier émanant du Conseil Départemental en date du 19 juin dernier, Madame le Maire annonce la venue de Madame Maya Bennani, le mercredi 2 septembre, pour procéder à l'inventaire des vitraux de l'Eglise. A l'issue de l'enquête départementale, les informations seront mises en ligne notamment sur les sites internet du département de l'Aube.

### **Team Trail Intermarché : remerciements 2015 et demande de salle pour 2016**

Madame le Maire communique à l'assemblée le courrier de remerciement de Monsieur Francis RIO pour la mise à disposition d'une salle à l'occasion du Team Trail 2015. En outre il sollicite le prêt de la salle pour l'édition 2016 qui se tiendra les 24, 25 et 26 juin.

### **Point Lecture : créneau d'ouverture dédié aux écoles**

Madame le Maire informe que le créneau horaire de 15h30 à 16h15, le vendredi, au Point Lecture est dédié dorénavant à l'accueil des classes.

### **Inscription au stage BAFA de Madame SAUVAGEOT**

Madame le Maire confirme que Madame Catherine Sauvageot suivra la formation BAFA de base entre le 24 et le 31 octobre 2015.

## **Travaux estivaux**

Madame le Maire informe des travaux réalisés lors de la période estivale :

- Peinture des volets et grilles des écoles et de la mairie
- Installation de sanitaires dans le local contigu à l'école maternelle
- Rénovation des lettres du monument commémoratif
- Vidage du grenier : 1.28 T de matériaux enlevés
- Installation de porte vélos en primaire et de porte vélos et porte trottinettes en maternelle
- Acquisition de tables et chaises pour une classe primaire
- Acquisition de tapis pour l'école maternelle
- Réfection d'une partie du parquet de l'Eglise (20m<sup>2</sup>)

## **Projet dortoir**

Lors de sa dernière réunion, la commission des bâtiments a décidé l'implantation du nouveau dortoir de l'école maternelle dans le local contigu à l'école maternelle. Les travaux nécessaires à cette mise en place seront réalisés.

## **Incivisme**

Madame le Maire informe que la commune, durant les mois de juillet et août, a eu à déplorer des vols de plantes et fleurs en massif et au cimetière et de tentatives d'effraction d'un panneau d'affichage et d'un volet du CLSH.

## **Décès de Madame Françoise ISSELIN**

Madame le Maire communique aux membres les remerciements de Monsieur Jean-Claude ISSELIN pour les marques de sympathie qu'il a reçu au moment du décès de sa mère.

## **CFC : remerciements pour attribution de subvention**

Madame le Maire informe l'assemblée du courrier de remerciement que lui a adressé Madame Christine PILLOT, Présidente du Comité des Festivités Clériciennes pour l'attribution d'une subvention.

## **Questions principales**

### **2015-29 : Projet d'adhésion au PNRFO**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 à L123-16, R 123-7 et suivants, L333-4 et R 333-1 et suivants

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 333-1 à L. 333-4 et R. 333-1 à R. 333-16

Vu le décret n° 70-948 du 16 octobre 1970 portant création du parc naturel régional de la forêt d'Orient

Vu le décret n° 97-299 du 26 mars 1997 portant classement du parc naturel régional de la Forêt d'Orient (Champagne-Ardenne)

Vu le décret n° 2007-355 du 14 mars 2007 relatif au parc naturel régional de la Forêt d'Orient (Champagne-Ardenne)

Vu la charte révisée du parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Vu l'avis de la Fédération des parcs naturels régionaux de France en date du 25 mars 2009

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 30 mars 2009

Vu l'accord des conseils municipaux des communes territorialement concernées

Vu l'accord des établissements publics de coopération intercommunale territorialement concernés

Vu l'accord du Conseil général de l'Aube en date du 9 février 2009

Vu la décision de la commission permanente du conseil régional de Champagne-Ardenne en date du 16 mars 2009

Vu le Décret n° 2010-659 du 11 juin 2010 portant classement du parc naturel régional de la Forêt d'Orient (Champagne-Ardenne), jusqu'au 2 avril 2021,

Vu les statuts modifiés du Syndicat mixte Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (SMAGPnrFO),

Le conseil municipal,

- Approuve la charte révisée du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, s'engage à le mettre en œuvre et à le respecter
- Approuve les statuts modifiés du Syndicat Mixte Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (SMAGPnrFO)
- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient selon ses statuts modifiés.

## 2015-30 : SDDEA : Adhésion au syndicat mixte ouvert et approbation de ses statuts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu la délibération de l'assemblée générale du SDDEA du 23 juin 2015 ;

Vu les projets de statuts du syndicat mixte ouvert SDDEA ;

Considérant que dans le contexte actuel de réforme des collectivités territoriales, il est apparu nécessaire de travailler à une nouvelle structuration du SDDEA pour permettre une action efficace et rationnelle sur le cycle complet de l'eau ;

Considérant que le SDDEA a mené une longue réflexion pour aboutir à une structuration cohérente permettant une action efficace sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant qu'un syndicat mixte ouvert serait créé avec le Département de l'Aube permettant d'avoir des règles de fonctionnement souples et adaptées à son territoire ;

Considérant qu'au sein de ce syndicat mixte ouvert, la proximité serait privilégiée et qu'ainsi des échelons locaux seraient créés (Conseil de la Politique de l'Eau pour l'eau et l'assainissement ainsi que Conseil de Bassin-Versant pour les cours d'eau et à terme GEMAPI) afin de prendre l'ensemble des décisions s'appliquant à leur échelle ;

Considérant que le syndicat mixte ouvert serait un grand syndicat compétent pour le cycle complet de l'eau (eau, assainissement et GEMAPI) afin de conduire une action plus cohérente ;

Considérant la délibération de l'actuel SDDEA du 23 juin 2015 approuvant l'adhésion au nouveau syndicat mixte ouvert créé avec le Département ;

Considérant qu'à la suite de cette adhésion le SDDEA serait ensuite dissous de plein droit dans la mesure où il aura transféré l'intégralité de ses compétences au nouveau syndicat ;

Considérant que les membres du SDDEA doivent délibérer à la majorité qualifiée sur cette adhésion du SDDEA au syndicat mixte ouvert et sur les projets de statuts du nouveau syndicat ;

Considérant les projets de statuts du syndicat mixte ouvert joints en annexe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal approuve l'adhésion du SDDEA au nouveau syndicat mixte ouvert créé avec le Département de l'Aube ;

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal approuve les projets de statuts du nouveau syndicat mixte ouvert joints en annexe ;

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aube et au Président du SDDEA.

## **2015-28 : Elaboration d'un agenda d'accessibilité programmée**

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) met en place des outils pour prolonger le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des ERP.

Les gestionnaires des ERP ont désormais la possibilité pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour finir de mettre en conformité ses locaux
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

## **Questions diverses**

### **Voiries des Lotissement du Bois de Forêt de la Rue des Saules : projet d'intégration à la voirie communale**

Madame le Maire présente à l'assemblée les demandes de rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces verts des lotissements du Bois de Forêt et de la Rue des Oliviers.

A titre d'information, les deux situations sont différentes, en ce sens que :

- Le lotissement du Bois de Forêt : par délibération en date du 18 septembre 2003, le Conseil Municipal s'était prononcé pour la rétrocession de la voirie mais non pas des espaces verts. Les propriétaires à l'époque souhaitant la rétrocession de la totalité n'avaient pas donné suite. A l'heure actuelle, seule la rétrocession de la voirie (exception faite des espaces verts) serait de nouveau envisagée. La voirie étant en bon état et apte à desservir dans de bonnes conditions les propriétés riveraines.
- Lotissement de la Rue des Oliviers : Il ressort du PV de l'Assemblée Générale constitutive de l'ASL du 10 avril 2015 que la société Mon Logis gère encore les espaces verts et voiries qui n'ont pas encore été rétrocédés à l'ASL. Dans ces conditions, la demande de rétrocession à la commune paraît prématurée. En outre, on constate de nombreux problèmes : mauvais état de finition des voiries, problème au niveau du réseau d'assainissement...

Il est enfin rappelé que la commune n'a aucune obligation d'accepter la rétrocession des parties communes et leur entretien.

### **Bilan du 14 juillet**

Il ressort qu'il conviendrait que le groupe musical ne joue pas uniquement lors du repas pour l'année prochaine.

## **Randonnée pédestre**

Il ressort des diverses remarques qu'il n'y pas assez de communication autour de l'évènement. Monsieur Delattre propose que l'année prochaine les présidents des clubs de randonnées locales soient conviés.

## **2015-31 : Vente de mobilier scolaire**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à l'acquisition de nouvelles tables et chaises dans la classe de CE2/CM1, des parents d'élèves s'étant montrés intéressés par l'acquisition de l'ancien mobilier, il convient de délibérer sur le prix de vente des anciens pupitres doubles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de fixer à 20,00 euros le prix du pupitre double, en l'état, pris sur place.

Il conviendra de modifier le champ de compétence de la régie de recettes municipale, en ce sens que la régie de recettes pourra désormais encaisser, en plus des produits déjà déterminés par les arrêtés 5/99 du 27 août 1999 et 44/2007 du 10 décembre 2007, les produits de vente de mobilier/matériel scolaire ancien.

## **2015-32 : Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe passage de 5h30 min à 11h30 min**

Par délibération n° 2015-18 en date du 4 juin 2015, était créé un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe suite à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 17h, à raison de 5h30 minutes hebdomadaires.

Un contrat de travail à durée déterminée a été signé en ce sens le 31 juillet 2015.

Considérant que l'organisation des NAP entre 16h15 et 17h demande une réorganisation des activités des encadrants, il convient de modifier le temps de travail de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de porter à 11h30 minutes la durée de temps de travail de l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Un avenant au contrat de travail sera réalisé dans ce sens.

## **2015-33 : Mise en place d'un plateau Rue du Lac (Carrefour RD 49A/RD1) : demande de subvention départementale**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de réalisation d'un plateau surélevé au carrefour RD49A/RD1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant la nécessité de sécuriser le carrefour RD49A/RD1,
- adopte le projet d'implantation d'un plateau surélevé au carrefour RD49A/RD1.
- accuse réception des différents devis. Le mieux disant étant celui de COLAS pour un montant de 7.416,80 euros HT soit 8.900,16 euros TTC
- informe que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015,
- sollicite une demande d'aide départementale auprès du Conseil Départemental de l'Aube,
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide demandée.

## **2015-34 : GROUPAMA : proposition de contrat d'assurance Missions**

### **Collaborateurs**

Madame le Maire présente à l'assemblée une proposition de contrat d'assurance « Mission Collaborateurs » émanant de Groupama.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

## **2015-35 : Bail de location du 9, Rue de l'Eglise**

Considérant que Madame Cindy MONDON, actuelle locataire d'un logement communal sis 9, Rue de l'Eglise, a effectué des travaux de rénovation dans le dit logement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de l'exonérer du loyer du mois de novembre 2015.

## **2015-36 : CCAS : mise en veille depuis le 4 mars 2008 faute d'activité : possibilité de suppression pour les communes de moins de 1500 habitants (Article 79 de la loi n° 2015-991 Loi NOTRE publiée le 8 août 2015)**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE) a été publiée au journal officiel du 8 août 2015. Cette loi supprime l'obligation légale pour les communes de moins de 1.500 habitants de créer un centre communal d'action sociale (CCAS). L'article 79 précise que les communes peuvent supprimer leur CCAS par une délibération du conseil municipal. Lorsqu'une commune dissout son CCAS, elle en exerce directement les compétences.

Considérant que le CCAS de la commune est en veille depuis le 4 mars 2008, faute d'activité, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de supprimer le CCAS de Clérey.

## **Commission communale POS/PLU : demande de retrait de Monsieur DELATTRE**

Monsieur Delattre informe de son souhait, pour raisons personnelles, de ne plus faire partie de la commission communale POS/PLU. Le bureau Perspectives chargé de la révision du POS en PLU sera avisé pour suite à donner.

### **Divers**

Divers sujets sont enfin abordés :

- Le projet de zonage d'assainissement
- L'avancée du dossier des travaux des vestiaires du stade de football
- Les aménagements de voirie

**La séance est levée à 22 heures 40.**

**Ont signé, les membres présents,**

**Le Maire,**

**Les Conseillers Municipaux,**